

Conseil Communautaire du 27 mars 2018
19 H 00 – Gétigné

PROCÈS-VERBAL

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués votants : 49

Présents : 47

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | | |
|------------------------|--|---|--|
| AIGREFEUILLE-SUR-MAINE | M. Jean-Guy CORNU | M. Philippe JUVIN | Mme Danielle PICAUD |
| BOUSSAY | M. Gérard ESNAULT | M. Sébastien CHAMBRAGNE | Mme Véronique NEAU-REDOIS |
| CHÂTEAU-THÉBAUD | M. Jean-Paul LOYER | M. Alain BLAISE | Mme Jacqueline LEVESQUE |
| CLISSON | M. Xavier BONNET M. Franck NICOLON | M. Antoine CATANANTI M. Benoist PAYEN | Mme Laurence LUNEAU Mme Alexia PIROIS |
| GÉTIGNÉ | M. François GUILLOT | Mme Karine GUIMBRETIERE | M. Michel PICHERIT |
| GORGES | M. Claude CESBRON Mme Séverine PROTOIS-MENU | M. Patrice LECHAPPE | M. Didier MEYER |
| HAUTE-GOULAINÉ | Mme Marcelle CHAPEAU Mme Suzanne DESFORGES | M. Jean-Yves COLAS Mme Josette SCOUARNEC | M. Fabien DECOURT |
| LA HAYE-FOUASSIÈRE | M. Jean-Pierre BOUILLANT M. Vincent MAGRE | M. Jean-Claude DOLLET | Mme Agnès PARAGOT |
| LA PLANCHE | M. Jean-Paul RICHARD | M. Bernard HERVOUET | |
| MAISDON-SUR-SÈVRE | M. Aymar RIVALLIN | M. Pascal BROCHARD | Mme Stéphanie SOURISSEAU |
| MONNIÈRES | M. Benoît COUTEAU | Mme Marie-Jeanne CAILLE | |
| REMOUILLÉ | M. Jérôme LETOURNEAU | | |
| ST-FIACRE-SUR-MAINE | M. Joël BASQUIN | | |
| ST-HILAIRE-DE-CLISSON | Mme Martine LEGEAI | M. Denis THIBAUD | |
| ST-LUMINE-DE-CLISSON | Mme Janik RIVIERE | M. Patrick PICARD | |
| VIEILLEVIGNE | Mme Nelly SORIN | M. Daniel BONNET | Mme Armelle ROYER |

Excusés : Mme Sonia BLANCHET qui a donné procuration à Jérôme Letourneau, Mme Danièle GADAIS qui a donné procuration à Joël Basquin, et M. Michel BATARD (décédé).

M. François GUILLOT, Maire de Gétigné, accueille les membres du Conseil.

Madame Nelly SORIN, Présidente, ouvre la séance et procède à l'appel. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire désigne M. François GUILLOT pour être secrétaire de cette séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 13 mars 2018 est remis en séance, pour une approbation au conseil communautaire du 24 avril 2018.

Tout d'abord, avant de commencer la séance, Madame la Présidente souhaite rendre hommage à M. Bernard PROUX, ancien agent du service Environnement, décédé récemment.

De même, M. François GUILLOT, Vice-Président, souhaite qu'un hommage soit rendu aux victimes de l'attentat survenu dans l'Aude vendredi 23 mars dernier. Une minute de silence est faite.

Pour débiter la séance, Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'inverser les points prévus à l'ordre du jour, afin de voter les taux de fiscalité après le budget primitif 2018, ce que l'Assemblée accepte.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FINANCES

↳ Autorisations de programme et d'engagement pour l'année 2018

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux finances, informe l'Assemblée qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement et de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde non dépensé.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de fonctionnement sur le plan financier mais aussi organisationnel, et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et/ou des dépenses de fonctionnement et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et/ou de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements constatés dans le cadre des autorisations de programme.

M. Franck NICOLON demande si une évaluation des charges de fonctionnement induite par les autorisations de programme a été réalisée comme la réglementation le prévoit. Madame la Présidente rappelle que pour ces autorisations de programme, l'étude d'impact pluriannuelle sur les charges de fonctionnement n'est pas obligatoire.

Au regard des enjeux de la programmation pluriannuelle des investissements intercommunaux et des dépenses de fonctionnement,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 42 voix pour, 5 abstentions, et 2 voix contre,

VOTE les autorisations de programme suivantes au titre de l'exercice 2018 :

- Maison de l'économie et du numérique
- Siège communautaire
- Schéma vélo
- Saison culturelle

FIXE l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps comme suit pour chacune de ces quatre opérations :

| N° AP | Libellé | Montant de l'AP | CP 2018 | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 |
|----------|---|-----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| AP 18.01 | Maison de l'Economie et du numérique (HT) | 1 427 134,00 € | 152 550,00 € | 381 375,00 € | 610 200,00 € | 228 825,00 € | 54 184,00 € |
| AP 18.02 | Siège communautaire (TTC) | 4 547 765,00 € | 412 450,00 € | 1 237 350,00 € | 1 979 760,00 € | 742 410,00 € | 175 795,00 € |
| AP 18.03 | Schéma vélo (TTC) | 2 250 320,00 € | 474 000,00 € | 888 160,00 € | 888 160,00 € | | |
| AP 18.04 | Saison Culturelle (HT) | 570 000,00 € | 190 000,00 € | 190 000,00 € | 190 000,00 € | | |

DIT que ces autorisations de programme seront inscrites aux budgets suivants :

- Budget principal pour le Siège communautaire, et le Schéma vélo
- Budget annexe Immobilier d'entreprises pour la Maison de l'économie et du numérique
- Budget annexe Espace culturel pour la Saison culturelle. L'enveloppe comprend les coûts de cessions, les taxes, les hébergements, locations...

DIT que les crédits de paiement non utilisés une année seront repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement.

PRECISE qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par Mme la Présidente jusqu'au vote du budget.

DIT que toutes modifications (révision, annulation, clôture) feront l'objet d'une délibération.

↳ Autorisations de programme : Bilan annuel 2017

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux finances, rappelle à l'Assemblée que les autorisations de programme doivent faire l'objet d'un bilan annuel. En 2017, quatre autorisations de programme ont été votées. Concernant l'AP 17.02 pour le projet de « réhabilitation de la déchetterie de Remouillé », une erreur matérielle a été commise et modifie le montant total de l'autorisation de programme. Le crédit de paiement pour l'année 2019 est bien de 20 400 € et non pas 204 000 €. Le montant total de l'autorisation de programme est de 1 160 400 € TTC (et non pas de 1 344 000 € TTC).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 45 voix pour et 4 abstentions,

MODIFIE l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps comme suit pour l'AP 17.02 « réhabilitation de la déchetterie de Remouillé » :

| Montant de l'AP | CP 2017 | CP 2018 | CP 2019 |
|-----------------|-------------|----------------|-------------|
| 1 160 400,00 € | 66 000,00 € | 1 074 000,00 € | 20 400,00 € |

APPROUVE le bilan des autorisations de programme de l'année 2017 comme suit :

| N° AP | Libellé | Montant de l'AP | CP 2017 | Montant exécuté | Reste à réaliser |
|----------|---|-----------------|--------------|-----------------|------------------|
| AP 17.01 | Équipement Aquatique Aigrefeuille/Maine (HT) | 9 694 677,00 € | 327 112,00 € | 117 259,31 € | 209 852,69 € |
| AP 17.02 | Réhabilitation de la déchetterie Remouillé (TTC) | 1 160 400,00 € | 66 000,00 € | 46 524,50 € | 19 475,50 € |
| AP 17.03 | Pont-Tranbordeur Gorges (TTC) | 662 362,40 € | 115 298,00 € | 21 768,70 € | 93 529,30 € |
| AP 17.04 | Belvédère Château-Thébaud (TTC) | 637 587,80 € | 75 968,60 € | 7 373,25 € | 68 595,35 € |

↳ Budget principal et budgets annexes : vote du budget primitif 2018

Vote du Budget « Déchets et assimilés »

Monsieur Gérard ESNAULT, Vice-président délégué Environnement-Déchets, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2018 du budget « Déchets et assimilés » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 5 733 686,68 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 2 605 039,50 €
TOTAL (dépenses et recettes) : 8 338 726,18 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2018 du budget « Déchets et assimilés » tel que présenté.

Vote du Budget « SPANC »

Monsieur Jean-Guy CORNU, Vice-Président délégué au cycle de l'eau, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2018 du budget « SPANC » :

| | |
|---|----------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 267 090,18 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 827 020,44 € |
| TOTAL (dépenses et recettes) : | 1 094 110,62 € |

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2018 du budget « SPANC » tel que présenté.

Vote du Budget « Camping du Moulin »

Monsieur Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme-Culture, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2018 du budget « Camping du Moulin » :

| | |
|---|--------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 267 706,54 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 180 362,87 € |
| TOTAL (dépenses et recettes) : | 448 069,41 € |

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2018 du budget « Camping du Moulin » tel que présenté.

Vote du Budget « Transports et mobilité »

Monsieur Xavier BONNET, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et aux mobilités, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2018 du budget « Transports et mobilité » :

| | |
|---|----------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 3 168 213,51 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 35 097,97 € |
| TOTAL (dépenses et recettes) : | 3 203 311,48 € |

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2018 du budget « Transports et mobilités » tel que présenté.

Vote du Budget annexe « Zones d'activités »

Monsieur Jean-Pierre BOUILLANT, 1^{er} Vice-Président, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2018 du budget annexe « Zones d'activités » :

| | |
|---|----------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 3 809 902,61 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 4 873 052,90 € |
| TOTAL (dépenses et recettes) : | 8 682 955,51 € |

Monsieur Franck NICOLON note que sur l'ensemble des parcs d'activités, il existe encore 16ha de disponible. Il interroge sur les superficies restant à aménager. Monsieur Jean-Pierre BOUILLANT explique que certains parcs sont complets, d'autres sont encore à aménager. Le constat est que l'offre actuelle est un peu juste à proximité de Nantes, secteur où il y a une forte tension.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 45 voix pour et 4 abstentions,

VOTE le budget primitif 2018 du budget annexe « Zones d'activités » tel que présenté.

Vote du Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

Monsieur Jean-Pierre BOUILLANT, 1^{er} Vice-Président, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2018 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » :

| | |
|---|---------------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 58 108,12 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 433 378,49 € |
| TOTAL (dépenses et recettes) : | 491 486,61 € |

Monsieur François GUILLOT indique que le devenir de l'Hôtel d'entreprises de Clisson n'est pas encore fixé (vente ou location).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2018 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » tel que présenté.

Vote du Budget annexe « Espace culturel »

Madame Agnès PARAGOT, Conseillère communautaire déléguée, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2018 du budget annexe « Espace culturel » :

| | |
|---|-----------------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 1 636 449,00 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 1 416 332,57 € |
| TOTAL (dépenses et recettes) : | 3 052 781,57 € |

Monsieur Vincent MAGRE souhaiterait savoir si les recettes liées aux spectacles et locations s'améliorent annuellement. Madame Agnès PARAGOT ne dispose pas des éléments mais ils pourraient être facilement communiqués à l'Assemblée. Elle précise qu'il convient d'être vigilant avec ces recettes qui peuvent générer des dépenses supplémentaires. Sur les spectacles, il s'agit d'un choix de l'agglomération de ne pas pratiquer des tarifs prohibitifs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 40 voix pour et 9 abstentions,

VOTE le budget primitif 2018 du budget annexe « Espace culturel » tel que présenté.

Vote du Budget annexe « Equipements aquatiques »

Madame Martine LEGEAI, Vice-Présidente déléguée à la Piscine, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2018 du budget annexe « Equipements aquatiques » :

| | |
|---|-----------------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 1 475 592,54 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 2 193 803,69 € |
| TOTAL (dépenses et recettes) : | 3 669 396,23 € |

Monsieur Vincent MAGRE note une forte augmentation des investissements (immobilisations corporelles) sur la Piscine et souhaite connaître quelle est la moyenne annuelle sur ce type d'équipement. Monsieur François GUILLOT explique qu'il ne dispose pas de telles informations mais qu'elles s'élevaient à environ 89 000 € sur les autres années. L'année 2018 est donc une année assez exceptionnelle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 44 voix pour, 3 abstentions, et 2 voix contre,

VOTE le budget primitif 2018 du budget annexe « Equipements aquatiques » tel que présenté.

Vote du Budget principal

Monsieur François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2018 du budget principal :

| | |
|---|------------------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 25 778 862,02 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : | 9 575 114,68 € |
| TOTAL (dépenses et recettes) : | 35 353 976,70 € |

Monsieur Franck NICOLON regrette le refus de communiquer sur les charges de fonctionnement induites concernant les différents projets de la collectivité. Il relève que si on compare les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, on observe qu'elles ne s'équilibrent pas. Il craint que l'EPCI ne se mette en difficulté pour faire face à ses charges qui augmentent alors que les recettes n'augmentent pas à la même hauteur. Il s'inquiète des nouveaux investissements votés.

Madame la Présidente précise que lorsqu'elle parlait de stabilisation, il s'agissait des ambitions affichées de la communauté d'agglomération lors de la fusion. Pour tout nouveau projet, il conviendra de procéder à une réflexion poussée et responsable.

Concernant les charges de fonctionnement, celles-ci n'augmentent que de 2% hors dépenses nouvelles.

Monsieur François GUILLOT rappelle qu'il convient de ne pas comparer le réalisé 2017 avec le prévisionnel 2018. En aucun cas, il ne peut être considéré que le budget 2018 est fragile : les excédents budgétaires des précédents budgets s'élèvent à 5 millions d'euros, le budget prévoit des dépenses imprévues qui permettront de faire face à des dépenses nouvelles.

Monsieur Franck NICOLON s'interroge sur l'image que renvoie auprès de ses habitants la communauté d'agglomération qui ne présente pas un budget en équilibre réel tout en actionnant le levier fiscal. Il se dit en désaccord pour utiliser ce levier fiscal pour financer des dépenses nouvelles et demande un plan de stabilisation des dépenses en fonctionnement et en investissement.

Monsieur Vincent MAGRE informe l'Assemblée de la constitution d'un groupe d'opposition avec Monsieur Jean-Yves COLAS. Il interviendra donc en accord avec Monsieur COLAS sur ce budget principal. Ainsi, lors du débat d'orientation budgétaire, la rétrospective a permis de mettre en évidence une épargne nette négative à terme. C'est ainsi qu'il est proposé d'actionner le levier économique par le biais de la commercialisation de zone d'activités et également le levier fiscal. Ce levier fiscal intervient au moment où dans les communes des augmentations sur le foncier bâti interviennent. Par ailleurs, cette augmentation de taux ne permet pas d'améliorer l'épargne nette. Il aurait été souhaitable d'engager, avant d'actionner ce levier, un plan d'économies générales et une réduction de l'enveloppe PPI dès 2018. Ils sont en conséquence opposés à la réalisation de certains projets tels qu'ils sont actuellement proposés.

Monsieur François GUILLOT rappelle que le plan d'économies générales est en place depuis plusieurs années au sein de l'agglomération comme des communes, notamment par le biais des commissions et des services qui sont soucieux des deniers publics. Aujourd'hui, seules les marges de manœuvres possibles seraient de renoncer à l'exercice de compétences facultatives. Au-delà de la volonté de faire avancer les choses, il faut considérer que les délais propres à tous projets amèneront à faire glisser certains projets. Aujourd'hui, un large consensus existe sur un PPI ambitieux et sur le développement des compétences. Le budget 2018 ne met pas la collectivité en péril, il reste même positif. La prospective sera actualisée chaque année.

Monsieur Xavier BONNET rappelle que l'augmentation des charges est bien liée à des services nouveaux : le service ADS, le développement du service jeunesse. Il invite à rester positif. Ainsi, les projets touristiques permettront de conforter l'attractivité du territoire.

Madame Marie-Jeanne CAILLE explique qu'elle était favorable au projet politique mais qu'elle ne s'attendait pas à autant de difficultés pour voter le budget. Elle souhaiterait un lissage des actions. En conséquence, elle votera contre l'augmentation des taux et s'abstiendra sur le vote du budget.

Madame la Présidente affirme la volonté de l'agglomération d'avoir un plan d'action ambitieux pour conserver un territoire avec un équilibre : Le service commun ADS, l'élargissement de la compétence jeunesse à l'ensemble des communes et le développement économique.

Monsieur Benoît COUTEAU demande à Monsieur François GUILLOT son avis sur l'évolution de la prospective. Monsieur François GUILLOT répond que le BP 2018 est basé sur des dépenses connues et sur des recettes prudentes. L'exercice de la prospective sera fait et montrera probablement en 2020 une situation bien plus satisfaisante que la vision prospective prudente d'aujourd'hui. Il rappelle la volonté d'harmoniser les compétences, de développer de nouveaux services à la population et d'avoir un PPI ambitieux. Au moment du vote du budget et des taux de fiscalité, la priorité est de conforter une capacité d'autofinancement suffisante, pour mener à bien les choix qui ont été faits.

Monsieur Aymar RIVALLIN rappelle qu'il est responsable de deux budgets (culture et tourisme). C'est aussi l'ambition et l'audace de l'agglomération d'avancer sur ces deux thématiques. Il rejoint les propos de Xavier BONNET : pour que le territoire évolue et pour apporter des services à un territoire, il faut aussi avoir recours au financement par l'impôt pour accompagner le développement des projets et des services.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 41 voix pour, 4 abstentions, et 4 voix contre,

VOTE le budget primitif 2018 du budget principal tel que présenté.

↳ **Vote du taux de cotisation foncière des entreprises pour 2018**

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux finances, informe l'Assemblée informe que les bases de cotisation foncière des entreprises (CFE) notifiées pour 2018 s'établissent à 19 128 000, ce qui représente une augmentation de 1,66 % des bases.

La hausse maximum autorisée du taux de CFE correspond à la variation des taux des taxes ménage constatée entre 2016 et 2017 au niveau des 16 communes membres, à laquelle pourrait être ajoutés les taux mis en réserve les années précédentes.

Monsieur Vincent MAGRE demande s'il y a eu une analyse de l'évolution des taux qui seront votés ce soir sur les recettes fiscales 2019-2020. Monsieur François GUILLOT répond qu'en raison du trop grand nombre de paramètres à prendre en compte pour réaliser une telle analyse, celle-ci n'est pas réalisable.

Madame Jacqueline LEVESQUE précise qu'elle va s'abstenir. En effet, lors de la commission finances du 14 mars, les membres de la commission avaient émis un avis favorable au taux de 0.50 %.

Monsieur François GUILLOT confirme qu'il s'agissait bien de la proposition initiale de la commission finances mais que le conseil des maires a choisi un taux de 0.70 %.

Madame Véronique NEAU demande un nouveau décalage du vote pour que la commission finances puisse émettre un avis sur cette nouvelle proposition.

L'avis de la commission finances ayant déjà été recueilli, Madame la Présidente soumet la proposition de 0.70% au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 41 voix pour, 3 abstentions, et 5 voix contre,

FIXE le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2018 à 24,48 %.

PRECISE que le différentiel entre le taux maximum de droit commun (23,97%) et le taux voté (24,48%), à savoir 0,51%, est pris sur une partie de la réserve de taux capitalisée.

Vote des taux des taxes ménages pour 2018

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux finances, informe l'Assemblée que les bases de taxe d'habitation et de taxe foncière pour 2018 n'ont pas encore été notifiées.

Considérant la nécessité d'améliorer la capacité d'autofinancement de Clisson Sèvre et Maine Agglo afin de contribuer au financement des équipements réalisés et des nouvelles compétences assumées par la communauté d'agglomération, tout en veillant au maintien d'une situation financière saine, il est proposé de mettre en place une taxe foncière sur le bâti.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 36 voix pour, 4 abstentions, et 9 voix contre,

FIXE les taux des taxes ménages pour 2018 comme suit :

- taxe d'habitation : 7,80 %
- taxe foncière sur le bâti : 0,70 %
- taxe foncière sur le non bâti : 2,16 %

DÉCISIONS DE MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Madame la Présidente rend compte au Conseil Communautaire :

- De la vente d'un terrain à bâtir sur le Parc d'activités du Butay de Château-Thébaud, cadastré F 1951p, pour une superficie totale de 2 398 m² environ, à une entreprise au prix de 29,50 € HT le m². La TVA sur marge s'ajoute à ce prix. La rédaction de l'acte notarié est confiée à l'Etude Dejoie et Fay à Vertou. L'ensemble des autres frais (notaire notamment) sera pris en charge par l'acquéreur.
- De trois demandes de subventions :
 - Une auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), dans le cadre de l'appel à projets 2018 pour l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions locales destinées aux jeunes âgés de 12 à 25 ans. Demande de subvention de 1 500 € pour les 2 projets suivants avec des interventions à destination des 11-17 ans qui se dérouleront sur le territoire en 2018 :
 - « Education au numérique » avec Stéphane Blocquaux
 - « Bien vivre ensemble / harcèlement » avec la Boîte Carrée
 - Une auprès de la CAF de Loire-Atlantique, dans le cadre de l'appel à projets 2018 pour les « Fonds publics et territoires » afin d'accompagner des projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Demandes de subvention :
 - 5 360 € pour la mise en place du plan de communication Jeunesse de Clisson Sèvre et Maine Agglo
 - 3 720 € pour l'achat de matériel informatique pour le service Relais petite enfance
 - Une auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes, et du lancement d'un appel à initiatives locales en prévention santé. Demandes de subvention :
 - 5 600 € pour la formation aux renforcements des compétences psychosociales auprès des animateurs et équipes éducatives des collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} et des lycéens du territoire
 - 900 € pour la permanence du planning familial au lycée Aimé Césaire de Clisson avec des interventions à destination des 11-17 ans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

La Présidente,
Nelly SORIN

